

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Jeudi 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin à dix-huit heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 13 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	13
Nombre de votants :	7

Nombre d'administrateurs présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BOUVIER Ghislaine, BRUYERE Renée, CHARMOT Pascal, DE LAVISON BERNARD Corinne, DUPONT Christel, JANNIN Pierrick

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 4 (BLANCHIN Jacques donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, BEAL Roselyne donne pouvoir à CHARMOT Pascal, WIATR Miriam donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, DANEL Marie-Hélène donne pouvoir à JANNIN Pierrick)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 2 (HACHANI Yohann, DU VERGER Laurence)

Le secrétariat a été assuré par : M. Hacène ALLEG, Directeur général des services

Objet : Décision modificative n°1 de l'exercice 2025 – budget annexe EHPA Beau Séjour

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2025-03 du 13 février 2025 approuvant le budget primitif 2025 de l'EHPA Beau Séjour ;

Considérant l'obligation de reprise des résultats enregistrés au compte administratif 2024 ;

Considérant l'ajustement nécessaire des crédits inscrits au budget primitif 2025, comme exposé en séance ;

Considérant que ces écritures sont retracées comme suit :

**BUDGET PRIMITIF 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Solde 2024	Reports 2024	Crédits nouveaux	TOTAL 2025
Dépenses de Fonctionnement	879 119,00	0,00	0,00	5 705,79	884 824,79
Dépenses réelles de fonctionnement	866 904,00	0,00	0,00	5 705,79	872 609,79
O11 Charges à caractère général	197 277,00			5 705,79	202 982,79
O12 Charges de Personnel	246 122,00				246 122,00
O16 Dépenses afférentes à la structure	423 505,00			0,00	423 505,00
68 Dotations aux provisions	0,00			0,00	0,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement	12 215,00				12 215,00
O16 Dépenses afférentes à la structure	12 215,00				12 215,00
001 Déficit de fonctionnement					
Recettes de Fonctionnement	879 119,00	5 705,79	0,00	0,00	884 824,79
Recettes réelles de fonctionnement	879 119,00	0,00	0,00	0,00	879 119,00
O17 Produits de la tarification	848 869,00				848 869,00
O18 Autres produits relatifs à l'exploitation	28 800,00				28 800,00
O19 Produits financiers	1 450,00			0,00	1 450,00
002 Excédent Fonctionnement		5 705,79			5 705,79

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	Solde 2023	Reports 2023	Crédits nouveaux	TOTAL 2024
Dépenses d'investissement	19 300,00	0,00	4 925,26	86 561,62	110 786,88
Dépenses réelles d'investissement	19 300,00	0,00	4 925,26	86 561,62	110 786,88
10 Dotations, fonds divers et réserves					0,00
16 Dépôts et cautionnement	8 300,00			2 000,00	10 300,00
20 Immobilisations incorporelles					0,00
21 Travaux Bâtiments	11 000,00		4 925,26	84 561,62	100 486,88
001 Déficit investissement					0,00
Recettes d'investissement	19 300,00	91 486,88	0,00	0,00	110 786,88
Recettes réelles d'investissement	19 300,00	91 486,88	0,00	0,00	110 786,88
10 Dotations et Fds propres	1 000,00				1 000,00
16 Dépôts et cautionnement	6 000,00				6 000,00
13 Subventions d'investissement					0,00
Dépenses d'ordre d'investissement	12 300,00				12 300,00
016 Dépenses afférentes à la structure	12 300,00				12 300,00
001 Excédent d'investissement		91 486,88			91 486,88

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil d'Administration :

- 1) **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe de l'EHPA Beau Séjour telle que décrite ci-dessus ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président du CCAS de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 19 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune



Hacène ALLEG
Secrétaire de séance
Directeur général des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville
Place Hippolyte Pérégut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20250626-2025-16-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2025



Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20250626-2025-16-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2025